

REGLEMENT INTERIEUR DU LEARNING LAB

Le Learning Lab Promising est un ensemble de 5 espaces de travail collaboratif et interactif dans la Maison de la Création et de l'Innovation, 339 avenue centrale à Saint-Martin-d'Hères. Ces espaces ouverts et modulables favorisent le développement de pédagogies alternatives fondées sur l'interactivité et la créativité. Ils permettent d'enseigner mais également d'accueillir des rencontres, des séminaires, des expérimentations... Ces espaces sont ouverts au personnel de l'UGA mais aussi ponctuellement à des partenaires extérieurs.

1. DESCRIPTION DES ESPACES

Nom de l'espace	Surface/ localisation	Effectif max	Usages
La Salle de Créativité	62 m ² - RDC, salle 005	25 personnes	Espace de travail informel Travail collaboratif et par petits groupes Séquences de brainstorming
Le Co-Work	30 m ² - 1 ^{er} étage, salle 121	16 personnes	Espace de travail informel réservé à l'équipe Promising et à ses partenaires Réunion Repos/détente
Le Plateau Design	170 m ² - 1 ^{er} étage, salle 122	60 personnes	Ateliers de créativité Pédagogie par projets/par problèmes Travail en petits groupes Travail collaboratif World café Réunions, débats Travail collaboratif Séminaires
Les Studios 1 et 2	90 m ² - RDC, salle 006 et 007	25 personnes	Ateliers de créativité Pédagogie par projets/par problèmes Travail en petits groupes Travail collaboratif
La Créathèque	15 m ² - 1 ^{er} étage, salle 125	2 personnes	Emprunt et restitution de matériel créatif, pédagogique et audiovisuel Préparation de boîtes de créativité

2. PERMANENCE



Une permanence du Learning Lab est tenue au Design Lab tous les lundis de 12h30 à 13h30 afin de visiter les espaces, emprunter ou restituer du matériel et se renseigner sur les activités de Promising

3. CONTACT

Pour toutes informations concernant le Learning Lab, contactez le Lab Manager :

Laura Schlenker

laura.schlenker@univ-grenoble-alpes.fr

04 57 04 10 53

Animatrice des espaces design et créativité

Promising - Université Grenoble Alpes

Maison de la Création et de l'Innovation - Bureau 118

Pour toutes informations concernant la MACI, contactez l'accueil : 04 57 04 14 00

4. RANGEMENT

Bien ranger les espaces après utilisation : remettre les tables, chaises, panneaux acoustiques, canapés et poufs là où vous les avez trouvés. Ne laisser aucune affaire personnelle dans les espaces.

5. HYGIENE

Effacer les tableaux (mousse et éponges prévues à cet effet), Nettoyer les tables et les chaises. Faire votre vaisselle et la ranger.

Le ménage des sols est effectué régulièrement par les agents d'entretien.

6. GESTION DES DECHETS

Aucun déchet ne doit être laissé sur place en dehors des poubelles prévues à cet effet. Des poubelles sont situées à l'extérieur du bâtiment côté Restaurant Intermezzo.

7. ETAT DU MATERIEL PEDAGOGIQUE ET DES ESPACES

Respecter le matériel mis à disposition et veiller à ne pas endommager les équipements. En cas de constats d'anomalies tant sur les équipements que sur les infrastructures mises à disposition (électricité, eau, évacuations, portes, sols etc.), signaler les dysfonctionnements au Lab Manager qui contactera le service technique de l'Université.

8. ELECTRICITE



Eteindre les vidéoprojecteurs, télévisions et tout autre appareil des espaces qui demandent à être arrêtés. Veiller à éteindre toutes les lumières, qui s'allument automatiquement mais ne s'éteignent pas seules.

9. SECURITE

Veiller à ce que les fenêtres soient fermées en quittant les espaces. Ne laisser aucune affaire personnelle dans les espaces. Verrouiller les portes avec votre badge. Il est interdit de rester seul dans le bâtiment. Le bâtiment est accessible sur les horaires suivants :

- sans contrôle d'accès : de 7h45 à 18h30 le soir
- avec contrôle d'accès : de 18h30 à 20h30
- mise sous alarme du bâtiment : de 20h30 à 7h45

Toute sortie du bâtiment doit être impérativement faite pour 20h30 au plus tard.

10. INCENDIE

En cas de départ de feu, une alerte sonore vous indique d'évacuer les locaux en utilisant les accès de secours ou les sorties de secours pour se regrouper au point de rassemblement.

11. EXCLUSION

En cas de non-respect du règlement intérieur du Learning Lab par un de ses utilisateurs, Promising se réserve le droit de prononcer son exclusion temporaire ou définitive.